

ÉCOLE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT RAPPORT ANNUEL 2015-2016

AVANT-PROPOS

L'année scolaire qui vient de se terminer en fut une où nous avons malheureusement dû mettre de côté plusieurs des projets qui nous tenaient à cœur, afin de nous investir intensément dans le maintien des ressources nécessaires à la réalisation de nos projets particuliers, tant au primaire qu'au secondaire. Au final, avec le peu de recul que j'ai au moment d'écrire ces lignes, je constate tout de même que nous en sommes sortis plus fort, plus unis et plus déterminés que jamais pour défendre ce qui rend notre école unique, pertinente et nécessaire!

Notre message a été entendu et ce qui était improbable en mars 2016 et devenu possible en juin 2016! En moins de trois mois, nous avons été en mesure de démontrer notre détermination à notre Commission scolaire et aux autres intervenants. Nous avons tous porté le même message et il a été entendu: nous n'acceptons pas les coupes dans les ressources allouées pour la réalisation de nos programmes particuliers et nous n'aurons de cesse de les défendre !

J'espère que l'année 2016-2017 permettra au prochain conseil de s'investir pour l'avancement d'autres "dossiers" que nous avons malheureusement dû suspendre et qui nous tenaient pourtant à cœur... Il est toutefois à prévoir que la consultation quant à l'emplacement de l'école secondaire, de même que les travaux menant à l'adoption du prochain plan de réussite occuperont une grande place.

En terminant, au nom des membres du Conseil d'établissement, je me permets de souligner le travail remarquable fait tout au long de l'année par le personnel, l'équipe de notre école, tant au niveau primaire que secondaire. Votre valeur et votre apport sont inestimables. Merci pour les sorties, merci pour vos idées, merci pour vos sourires. Merci aussi aux parents, qu'ils soient impliqués ou discrets, chaque geste de support de notre école fait une différence.

En mon nom personnel, je souhaite également remercier chacun des membres du Conseil d'établissement pour son dévouement, son ouverture et son soutien. 2015-2016 a été une année où vous avez dû vous adapter d'une semaine à l'autre, travailler sous pression, prendre rapidement connaissance de documents et vous positionner quant à ceux-ci sans délai, vous rendre disponible rapidement... Bravo!

Claudie Lévesque, Présidente
Conseil d'établissement 2015-2016

TABLE DES MATIÈRES

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2015-2016

2. RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

3. FAITS SAILLANTS

3.1 Austérité budgétaire à la CSDM

3.2 Programme et mission éducative

3.3 Vie scolaire

3.4 Ressources financières

3.6 Correspondance, représentation et prises de position

4. PERSPECTIVES 2016-2017

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2015-2016

Prévu par la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Conseil d'établissement est composé d'un nombre égal de parents et de représentants du personnel de l'école, de même que de deux élèves du secondaire, le cas échéant. Comme l'École internationale de Montréal (ÉIM) offre à la fois les ordres d'enseignement primaire et secondaire, notre Conseil d'établissement est donc composé de parents et de représentants du personnel tant du primaire (ÉIMP), que du secondaire (ÉIMS), de même que de deux élèves de quatrième ou de cinquième secondaire. Il est accompagné dans ses travaux par les trois représentants de la direction.

Voici l'équipe de la dernière année :

Représentants des parents

Primaire	Mme Julie BROUSSEAU M. Christophe CAMBON M. Mario DUBÉ Mme Claudie LÉVESQUE (<i>Présidente du CÉ - Déléguée au Comité de parents de la CSDM</i>)
Secondaire	Mme Isabelle DUMAS (<i>Vice-présidente</i>) M. Benoit FRENETTE Mme Geneviève JANVEAU M. Stéphane PARENT (<i>Substitut au Comité de parents de la CSDM</i>)

Représentants du personnel enseignant

Primaire	Mme Marie-Josée LEBLANC Mme Nathaly CHANTAL (<i>secrétaire du Conseil</i>)
Secondaire	Mme Véronique DÉRY Mme Annie GIRARD

Représentant du personnel

Mme Tammy SALAME (ÉIMS – professionnelle)
Mme Élisabeth DECOSTE (ÉIMS – technicienne)
M. Robert DESALLIERS (*ÉIMP - Responsable du service de garde*)

Représentants de la direction

Mme Julie DUCHESNE (Directrice ÉIMS) / M. Luc CLAUDE (interim)
Mme Nathalie BERTRAND (Direction adjointe ÉIMS)
M. Luc Claude (Direction adjointe ÉIMP) / Mme Julie LANGEVIN (interim)

Représentants des élèves

M. Georgiy YERYOMIN (*5e secondaire*)
M. Wei Shu WANG (*5e secondaire*)

Membres de la communauté (non votants)

Vacant

2. RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

Selon la LIP, Conseil d'établissement se réunit au moins cinq fois par année, mais de façon générale, environ une fois par mois, afin d'examiner des questions reliées aux services éducatifs et aux ressources matérielles et financières des écoles primaires et secondaires. Il a, sur ces questions, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, un rôle décisionnel ou consultatif ; il est de plus tenu régulièrement informé des questions ayant trait à la vie de l'école¹. Le Conseil d'établissement examine l'ensemble des points qui lui sont soumis dans la perspective du maintien et du renforcement des deux facettes de notre programme : le programme international et le projet d'enrichissement linguistique, particulier au primaire.

Chaque ordre du jour du Conseil d'établissement comprend une période réservée au public et prévoit, de façon statutaire, l'intervention de représentants ou délégués aux diverses instances que sont le Conseil étudiant, la Fondation, l'OPP (Organisme de participation des parents), le Comité de parents de la CSDM, le Comité de quartier et le Comité des usagers du Service de garde.

Le Conseil d'établissement examine régulièrement des dossiers courants, tels que l'approbation de l'ensemble des activités, sorties et voyages, organisés dans le cadre d'un cours, associés au parascolaire ou proposés par le service de garde. Il approuve les activités de financement ayant lieu à l'ÉIM. La majorité de ces activités sont examinées par le Conseil d'établissement dès le début de l'année scolaire.

Nombre de ces activités dont la pertinence a été démontrée au cours des années sont récurrentes. Le Conseil s'est, encore une fois cette année, montré vigilant lors de l'introduction de nouveaux projets et sorties (pertinence, intérêt, coût, modalités de leur encadrement). Il a également maintenu son regard critique par rapport aux activités de financement, à l'intérêt des activités organisées, à la répartition des activités dans le temps, à la variété des clientèles visées, mais également à leur impact au sein de l'école.

Des suggestions sont également apportées par les membres du CÉ quant aux activités organisées lors des journées pédagogiques. Ainsi, au fil des ans, nous avons été impliqués dans les décisions du service de garde. En voici quelques exemples : afficher une liste évolutive des élèves inscrits aux sorties, remettre aux parents en début d'année un tableau des sorties et, plus récemment, ajouter dans l'agenda des feuilles-réponses liées aux activités (feuilles jaunes).

Au-delà de ces questions, certains des dossiers qui ont retenu plus spécifiquement l'attention du Conseil d'établissement au cours de l'année 2015-2016 feront l'objet de la prochaine section.

¹ Le terme école fera ici référence aux deux ordres d'enseignement qui la compose, soit le niveau primaire et le niveau secondaire.

Les principales activités du Conseil d'établissement, au cours de l'année 2015-2016, sont survenues aux dates suivantes :

- ❖ 10 septembre 2015 (AGA)
- ❖ 22 septembre 2015 (ÉIMP)
- ❖ 27 octobre 2015 (ÉIMP)
- ❖ 30 novembre 2015 (ÉIMS)
- ❖ 14 décembre 2015 (ÉIMS)
- ❖ 26 janvier 2016 (ÉIMS)
- ❖ 29 mars 2016 (ÉIMS)
- ❖ 7 avril 2016 (ÉIMP- CÉ extraordinaire)
- ❖ 26 avril 2016 (audience au Conseil des Commissaires de la CSDM)
- ❖ 27 avril 2016 (ÉIMP)
- ❖ 4 mai 2016 (ÉIMP - AG extraordinaire)
- ❖ 30 mai 2016 (ÉIMS)
- ❖ 7 Juin 2016 (ÉIMP)

3. FAITS SAILLANTS

La présente section fait état des principaux dossiers qui ont intéressé le Conseil d'établissement au cours de la dernière année. Soulignons que les projets d'ordre du jour de même que les procès-verbaux (après approbation) peuvent être consultés sur le site Internet de l'ÉIM, à l'exception de celui du 7 juin 2016, dont le procès-verbal sera disponible après son approbation, lors de la première réunion du Conseil d'établissement 2016-2017. Un registre des décisions est également disponible au secrétariat de l'école.

Nous comprenons que ces documents sont extrêmement importants et que plusieurs les consultent régulièrement. Nous sommes conscients qu'au cours de la dernière année, le processus de diffusion sur le site internet de l'école n'a pas été « idéal ». Nous espérons toutefois que pour l'année qui commence les aléas et les urgences connus l'année dernière ne se reproduiront pas.

3.1 Austérité budgétaire à la CSDM

Les coupes de ressources annoncées à la fin mars

Avant que des réinvestissements du Ministère soient annoncés à la fin mai, la CSDM se trouvait dans ce qu'elle a nommé comme sa troisième année de coupes majeures dans son budget afin de revenir à l'équilibre budgétaire requis. Comme vous vous en souviendrez, on nous a donc informés à la fin du mois de mars 2016, des coupes que l'on avait décidé d'appliquer à notre école.

Nous avons refusé ce qui semblait alors être un fait accompli et avons voulu démontrer que notre école et que nos élèves avaient aussi des besoins particuliers qui devaient être soutenus.

Maintenir notre vigilance

Nous avons été l'une des seules écoles qui a vu la CSDM réviser sa position quant à la coupe de ressource annoncée. La confirmation par le Ministère de notre projet particulier, lequel inclu l'enrichissement en langue y a contribué, mais dans une plus forte mesure, la mobilisation des parents s'est avéré un élément majeur. Nous avons discuté de différents moyens afin de stabiliser notre programme et travailler à son amélioration, plutôt qu'à son maintien. Il s'agit toutefois d'une réflexion qui devra se poursuivre.

3.2 Programme et mission éducative

Grille-matières au primaire

Pour l'année 2015-2016, des modifications ont été introduites dans les grilles-matières, tant au primaire qu'au secondaire. Bien qu'elles vous aient été expliquées à la fin de l'année dernière, je me permets d'y revenir brièvement.

Au primaire, le changement du cours de musique pour l'art dramatique a été très apprécié par les élèves. Cette opportunité pour les élèves de s'exprimer autrement a donné les résultats escomptés. Le cours d'art dramatique a donc été reporté dans la grille-matières 2016-2017.

Comme vous le savez tous, la mobilisation importante des parents a permis de conserver une offre de 4 périodes d'anglais enseignées par des spécialistes de la première à la 3^e année. Si nous n'avions pas réussi à convaincre la CSDM de la nécessité et de la pertinence pour notre école d'annuler la coupe de notre deuxième enseignant en langue, nous n'aurions eu que deux périodes de langues par semaine pour les élèves.

À noter que le Conseil d'établissement a voté contre la première grille-matières que l'école a soumise en avril, laquelle avait été préparée selon les paramètres soumis par la CSDM, soit avec un seul spécialiste enseignant en anglais pour l'ensemble de l'école et la disparition du poste en espagnol. Nous avons voté contre, tout en sachant que cette grille nous serait imposée par la direction générale, si les coupes annoncées étaient maintenues.

Heureusement, nos démarches ont porté fruit pour le primaire, de sorte que pour 2016-2017, les élèves de la première à la troisième année auront 4 périodes d'anglais par semaine, puis, à partir de la quatrième année, 2 périodes d'espagnol et 2 périodes d'anglais seront dispensées par des spécialistes.

Il est à noter que toutes les propositions de grille-matières soumises par l'équipe-école n'incluaient plus d'enseignement de l'anglais par les titulaires de classe en 4^e, 5^e et 6^e années (jusqu'à 4 périodes par semaine), comme c'était le cas lors des années précédentes. On nous présenté les motifs soutenant ce choix, lesquels pourraient être définis de la façon suivante: le désir de permettre aux élèves de vivre pleinement le programme du Ministère et les activités liées au volet international, la difficulté de trouver des enseignants compétents qui acceptent cet ajout à leur tâche, de même qu'une incompatibilité avec le contrat de travail applicable.

Pour plusieurs parents il s'agit d'une perte importante, pour d'autres, un gain de temps pour les élèves, qui sera investi dans les matières de base et pour respirer un peu plus... Quoi qu'il en soit, le Conseil a demandé à ce que l'offre de parascolaire soit bonifiée pour inclure des cours d'espagnol. Un bilan sera fait pour s'assurer que nos élèves en ressortent gagnants et ajuster nos demandes, le cas échéant, pour 2017-2018.

Une autre modification a été nécessaire afin de ventiler adéquatement le nombre de postes de spécialistes alloués à notre école par la CSDM et de respecter le contrat de travail des enseignants. Les élèves de la maternelle n'auront désormais qu'une période aux deux semaines d'éducation physique. Il s'agissait du meilleur endroit où réduire un peu les heures d'éducation physique. Choix déchirant, mais seul choix logique.

Grille-matières au secondaire

Quant au secondaire, il importe de d'abord souligner que, malgré nos démarches, nous n'avons pas été en mesure d'annuler la coupe de l'équivalent d'un poste d'enseignant décrété par la CSDM. Le fait de perdre ce poste a forcé à réaménager les tâches autrement et a affecté le nombre de périodes allouées au suivi des élèves de 5^e secondaire en projet personnel IB et à la coordination du programme par les enseignants. Cela signifie qu'un enseignant doit suivre un plus grand nombre d'élèves en projet personnel (moins de temps à leur accorder en individuel).

Un poste d'éducation physique et un poste d'espagnol qui étaient à temps plein sont devenus à temps partiels. Par conséquent, des enseignants se sont retrouvés à enseigner d'autres matières en complément de tâche. Avec une réaffectation de certaines ressources, la direction a mentionné qu'elle tenterait de limiter les impacts de cette coupe. Ce n'est toutefois qu'au cours du printemps 2017 que l'école et le Conseil d'établissement sera en mesure d'évaluer le réel impact de cette coupe, de ses conséquences et d'ajuster nos demandes en conséquence. La CSDM nous a également assuré qu'elle serait à l'écoute de nos constats.

Par ailleurs, soulignons que des démarches ont été effectuées afin d'offrir des cours d'italien au secondaire. Malheureusement en raison du contrat de travail des enseignants qui ne prévoit uniquement que des enseignants spécialistes en anglais et en espagnol, nous n'avons pas été autorisés à offrir cette option.

Grille-horaire

Au primaire, l'horaire a également été modifié en raison de la disparition de la concertation du mercredi pour les enseignants. Par conséquent, la fin des classes sera désormais à 15h29, tous les jours. L'horaire a également été légèrement modifié, de quelques minutes seulement, le matin, le midi et lors des pauses.

Réussite scolaire

L'enjeu de la réussite scolaire a été abordé à pratiquement lors de chaque rencontres régulières du Conseil d'établissement. Il s'agit d'un sujet qui tient à coeur à l'ensemble des membres du Conseil et

qui, soulignons-le, se met en oeuvre d'une façon unique à notre école.

Puisque le Ministère de l'Éducation a annoncé la disparition des plans de réussite et la mise en place d'un nouveau canevas pour le projet éducatif, qui deviendra l'unique document de référence, nous avons donc repoussé, conformément aux demandes de notre Commission scolaire, les travaux à ce moment. L'école sera accompagnée à l'automne dans le cadre d'un projet-pilote avec 30 autres écoles pour s'approprier le nouveau canevas du projet éducatif imposé par le Ministère de l'Éducation, nous vous en tiendrons informés.

3.3 Vie scolaire

Les plans

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil d'établissement a approuvé l'actualisation du Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence de l'école. Sur la base du bilan du plan de 2015, de nouvelles cibles ont été approuvées.

Au primaire, les définitions de ce que constituaient les actes de violence ont été précisées et de l'information a été transmise aux élèves et au personnel du service de garde. Au secondaire, la même démarche a été effectuée avec le personnel de l'école. Une attention particulière sera portée en 2016-2017 quant à la surveillance lors des dîners et lors des pauses. Les surveillants de dîner seront particulièrement formés et interpellés.

Les plans de mesures d'urgence des deux bâtiments ont également été révisés et actualisés. Par exemple, les lieux de rassemblement ont été précisés.

Codes de vie

Le Code de vie du primaire a été approuvé avec de légères révisions (précisions ou quelques mots changés). Rien de majeur n'a toutefois été modifié.

Au secondaire, des ajustements ont été faits quant aux sanctions applicables. Une plus grande souplesse a été précisée pour le personnel devant l'appliquer. Après que l'on nous ait fait part d'une problématique liée au code vestimentaire actuel, le Conseil d'établissement a demandé à ce que les parents soient sondés quant à une modification de celui-ci. Le personnel de l'école et le conseil des élèves ont également été consultés. À la lumière des résultats clairs obtenus, nous avons adopté certaines modifications au code vestimentaire, visant une uniformisation des vêtements du bas (couleurs et longueurs définies, tissus unis exempts de logos, etc.).

Stress et surcharge de travail

Suivant la réflexion entamée l'année dernière, des questions ont été posées à la direction et nous avons exprimé notre préoccupation quant au stress vécu et à la charge de travail assumé par les élèves du secondaire. Lors de la réflexion entourant le futur projet éducatif, la question sera certes soulevée par les parents et les élèves et évidemment considérée par le Conseil.

3.4 Ressources financières

Le modèle d'organisation et d'allocation des ressources au sein du système d'éducation laisse peu de place à des ressources sous contrôle de l'établissement. Malgré ce peu de marge de manœuvre, le Conseil d'établissement assure le suivi budgétaire sur la base de la reddition de compte de la direction. Nous devons toutefois souligner le travail remarquable et les prouesses réalisées par notre équipe de direction sur cet aspect.

Frais exigés aux parents

Le Conseil d'établissement a approuvé les frais exigés aux parents et le montant demandé pour soutenir le programme international, tant au primaire qu'au secondaire. Vous devez savoir qu'année après année, ceux-ci nous sont présentés de façon détaillée. Nous avons aussi noté la demande des parents d'être mieux informés quant aux frais reliés au programme IB en début d'année et avons demandé à ce que les détails appropriés soient transmis.

Budget 2016-2017

Encore une fois cette année, l'exercice budgétaire 2016-2017 de la CSDM s'est bouclé dans un état de précipitation. L'information de la prévision budgétaire 2016-2017 n'ayant été transmise à la direction que la veille de notre rencontre visant l'approbation de celui-ci, nous n'avons pu que déplorer la situation.

Au surplus, dans sa forme, la documentation que la CSDM a remise à notre école aux fins d'information était d'une complexité surprenante, le tout présenté d'une façon loin d'être conviviale, même pour l'oeil aguerri. Une résolution a été adoptée afin de mandater la présidente pour faire état de ces constats à la CSDM. À cet effet, il serait pertinent d'interpeller la CSDM dès le début de l'année scolaire : d'une part pour maintenir un dialogue en continu sur nos besoins en ressources humaines et financières; d'autre part pour inciter la CSDM à développer des documents budgétaires clairs et intelligibles, qui nous permettent, de même qu'à tous les conseils d'établissement qui sont appelés à les examiner et à toutes les parties intéressées, d'être en mesure d'apprécier leur contenu et leur portée.

Bien que le budget ne contenait aucune nouvelle coupe par rapport au budget de l'année précédente, nous nous sommes prononcés contre, puisque les coupes de 2015-2016 (10 000\$ au primaire et près de 35 000\$ au secondaire) étaient maintenues dans le budget 2016-2017.

Vous vous souviendrez peut-être que l'année dernière, nous nous étions prononcés contre ces coupes. Ainsi, afin d'être conséquents avec notre position de l'année dernière, et aussi parce que nous croyons que notre école n'est pas financée adéquatement, nous avons voté contre le budget 2016-2017 que la Direction générale avait transmis à notre école. Le motif au soutien de cette position a toutefois été expliqué par écrit à la CSDM.

3.5 Représentations, correspondance et prises de position

Participation au Comité de quartier des écoles de l'Ouest de la CSDM

Notre présence soutenue lors de ces rencontres s'est avérée essentielle. Nous y avons maintenu nos précieux contacts, tant durant les rencontres que lors des pauses. Nous avons démontré qu'il était faux de prétendre, tel que certains se plaisent à le faire, que l'ÉIM ne se préoccupe pas du sort des autres écoles de la CSDM, au contraire. Conséquemment, notre réseau de support est plus fort.

Participation au Comité de parents

Également, bien que nombre de sujets ne trouvent aucun écho quant à notre clientèle, notre présence lors de ces rencontres s'est avérée essentielle et a assurément contribué au succès de nos démarches de contestation des décisions de la CSDM.

Notre opinion compte, tout autant que notre école compte.

4. PERSPECTIVES 2016-2017

Au chapitre du programme et de la mission éducative, le principal chantier qui animera le Conseil d'établissement sera celui de l'évaluation du projet éducatif de l'école et de sa révision. Un nouveau projet éducatif sera élaboré au cours de l'année.

En ce qui a trait au programme spécifique de l'ÉIM, le Conseil d'établissement devrait poursuivre les travaux entamés visant l'élaboration d'un programme concret pour nos enseignements enrichis en langues, anglaise et espagnol à l'ÉIMP. Quant au niveau secondaire, le Conseil devra également évaluer l'impact de la coupe globale d'un poste d'enseignant et le réaménagement des tâches en lien avec sur le suivi des élèves de la 5^e secondaire en projet personnel, sur la coordination du programme et la charge de travail des enseignants.

Au chapitre de la vie scolaire, le dossier de la circulation aux abords de l'école primaire, particulièrement le matin, devra être poursuivi.

Également, les discussions visant à maintenir des liens avec nos diplômés, la création d'un mur des célébrités, d'un *alumni* et le support d'activités de la Fondation visant les "anciens élèves" seront poursuivis. La mise sur pied d'un comité d'anciens présidents pourrait aussi être pertinente. Tout comme la création d'activités et de liens plus fréquents et significatifs entre nos élèves du primaire et du secondaire.

La consultation qui s'annonce pour l'automne quant au *Plan triennal de répartition et destination des immeubles scolaires 2017-2020* de la Commission scolaire occupera une grande partie des discussions. La création d'un comité spécifique de parents pour cette question est plus que probable. Une autre grande mobilisation est à prévoir, alors que nous nous sortons à peine d'une lutte pour le maintien de nos ressources. La CSDM s'est engagée à nous consulter et à nous écouter. Assurons-nous d'être plus que prêts!

Enfin, le Conseil d'établissement suivra également de très près le dossier de l'offre de service à la CSDM et plus spécifiquement la place accordée aux écoles entièrement dédiées. Le financement et les ressources allouées seront-ils maintenus? La Commission scolaire amorcera-t-elle enfin la réflexion afin d'en venir à adopter une politique concernant les écoles à projets particuliers, comme d'autres l'ont depuis longtemps fait?

Notre école, tant au niveau primaire que secondaire, doit demeurer accessible à l'échelle du territoire de la CSDM, aux enfants qui ont la capacité de vivre un programme stimulant leur offrant des défis et répondant à leurs besoins particuliers, et ce, quel que soit le milieu socioéconomique dont ils proviennent.

Sur ce, bonne année 2016-2017 à tous!